

INSCRIPTION
Vacances d'Automne 2026

Je soussigné(e) :
Demeurant à :
Désire inscrire l'enfant :

Maternel : ○

Elémentaire : ○

Cocher les semaines retenues

L M M J V

☐ Semaine du 19 au 23 Octobre à :
(Minimum de 4 jours / semaine)

○ ○ ○ ○ ○

☐ Semaine du 26 Octobre au 30 Octobre à :
(Minimum de 4 jours / semaine)

○ ○ ○ ○ ○

Montant du séjour : €

Remise (2^e enfant et plus) : - €

Montant après remise : €



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le:

Du 09 Septembre au 9 Octobre 2026
Mercredi 9 Septembre 2026 de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
(Sur la structure)
(Sous réserve de place disponible)

INSCRIPTION
Vacances d'Automne 2026

Je soussigné(e) :
Demeurant à :
Désire inscrire l'enfant :

Maternel : ○

Elémentaire : ○

Cocher les semaines retenues

L M M J V

☐ Semaine du 19 au 23 Octobre à :
(Minimum de 4 jours / semaine)

○ ○ ○ ○ ○

☐ Semaine du 26 Octobre au 30 Octobre à :
(Minimum de 4 jours / semaine)

○ ○ ○ ○ ○

Montant du séjour : €

Remise (2^e enfant et plus) : - €

Montant après remise : €



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le:

Du 09 Septembre au 9 Octobre 2026
Mercredi 9 Septembre 2026 de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
(Sur la structure)
(Sous réserve de place disponible)

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).

Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

Remise : -10% pour le 2^{ème} enfant et 20% pour le 3^{ème} enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.

Rappel : Permanence tous les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf pendant les vacances scolaires) à Senonches à l'Accueil de loisirs : Avenue de Badouleau



A titre Exceptionnel, il n'y aura pas la permanence le jeudi 10 Septembre 2026 sera effectuée le Mercredi 09 Septembre 2026

VACANCES SCOLAIRES Journées avec repas et goûter		
Revenus	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours
0 à 1200€	30.10 €	24.08 €
1201 à 1600€	37.50 €	30.00 €
1601 à 2000€	44.65 €	35.72 €
2001 à 2800€	53.05 €	42.44 €
2801 à 3200€	60.35 €	48.28 €
3201 à 3600€	67.90 €	54.32 €
3601 à 4000€	75.15 €	60.12 €
4001 et + et Hors Communauté de Communes	82.70 €	66.16 €

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).

Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations. Le calcul de votre quotient ne pourra vous être fourni que par le secrétariat des PEP 28.

Remise : -10% pour le 2^{ème} enfant et 20% pour le 3^{ème} enfant et plus

Rappel : Permanence tous les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf pendant les vacances scolaires) à Senonches à l'Accueil de loisirs : Avenue de Badouleau



A titre Exceptionnel, il n'y aura pas la permanence le jeudi 10 Septembre 2026 sera effectuée le Mercredi 09 Septembre 2026

VACANCES SCOLAIRES Journées avec repas et goûter		
Revenus	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours
0 à 1200€	30.10 €	24.08 €
1201 à 1600€	37.50 €	30.00 €
1601 à 2000€	44.65 €	35.72 €
2001 à 2800€	53.05 €	42.44 €
2801 à 3200€	60.35 €	48.28 €
3201 à 3600€	67.90 €	54.32 €
3601 à 4000€	75.15 €	60.12 €
4001 et + et Hors Communauté de Communes	82.70 €	66.16 €